

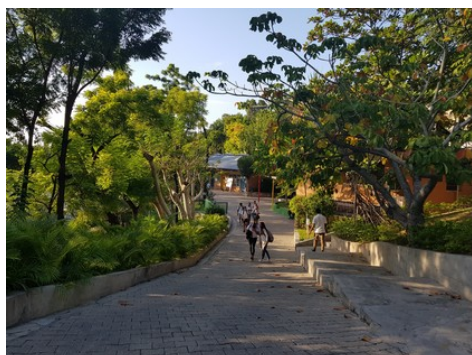


157/LAD/2017-2018/FF-fmpl

Port-au-Prince, le 10 janvier 2018

Madame, Monsieur,

Dans la perspective d'une candidature à un poste de résident au Lycée Alexandre Dumas à la rentrée 2018, nous souhaitons vous apporter des précisions sur les conditions d'exercice et les conditions de vie en Haïti.



1. Profil des postes à pourvoir ou susceptibles d'être à pourvoir au 01/09/2018

Primaire : Liste à consulter sur le site du Lycée

Secondaire : Liste à consulter sur le site du Lycée

La liste est susceptible d'évoluer jusqu'à la fin de l'année

2. Conditions d'exercice

Notre établissement scolarise 761 élèves dans 28 classes, de la petite section maternelle à la classe de terminale (L/ES/S). Les effectifs prévus à la rentrée 2018 sont estimés à 800 élèves.

Nos élèves proviennent essentiellement :

- 70% de familles haïtiennes ;
- 20% de familles françaises expatriées ou résidant en Haïti depuis de nombreuses années ;
- 10% environ d'étrangers-tiers (essentiellement européennes et nord américaines).

3. Situation administrative et rémunération

3.1 Personnels résidents : Personnels justifiant d'au moins 3 mois de résidence en Haïti, ou personnels qui suivent leur conjoint (mariage / pacs) pour raisons professionnelles.

Vous serez détaché(e) auprès de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), qui prendra en charge votre rémunération, à savoir :

- votre salaire correspondant à votre indice
- une ISVL (indemnité spécifique de vie locale) variable en fonction de votre échelon sur la grille AEFE et révisable annuellement à partir du salaire brut. Taux au 1^{er} octobre 2017.

ISVL G1	ISVL G2	ISVL G3	ISVL G4	ISVL G5	ISVL G6	ISVL G7	ISVL G8
31181	27620	24946	23162	22613	18841	17897	16483

- ISO part fixe (enseignant du secondaire)
- ISO part modulable (enseignant du secondaire professeur principal)
- Indemnités pour activités péri-éducatives et classes de découverte (primaire)
- Indemnités pour travaux supplémentaires et surveillance (primaire)
- H.S.A. et HSE (enseignant du secondaire)
- le cas échéant, l'avantage familial, allant de **490 à 610 € par mois**, selon l'âge de l'enfant (aucune exonération des frais de scolarité ne peut être accordée aux personnels résidents), au 1^{er} août 2017 :

- enfant de moins de 10 ans = 488 €
- enfant entre 10 et 15 ans = 515 €
- enfant de plus de 15 ans = 603 €

Les indications chiffrées ci-dessous correspondent à un taux de chancellerie fixé au moment de la publication de ce document (décembre 2017) à 1 Gourde = 0,0137 € et 1 € = 1,16 USD.

Pour information les frais de scolarité pour l'année scolaire 2018/2019 seront les suivants :

- frais de scolarité annuels maternelle : 4 694 USD
- frais de scolarité annuels élémentaire : 4 478 USD
- frais de scolarité annuels collège : 5 039 USD
- frais de scolarité annuels lycée : 6 158 USD
- frais de 1^{ère} inscription : 3 500 USD payables lors de l'inscription en septembre
- frais de dossier : 30 USD payables lors de l'inscription en mars.

3.2 Personnels résidents à recrutement différé (personnels qui ne remplissent pas les conditions énoncées au paragraphe 3.1).

A l'issue des opérations de recrutement, vous êtes placé(e) en disponibilité pour une durée de trois (3) mois (de septembre à novembre) avec prise en charge par le lycée de votre salaire en euros (même base que pour les personnels résidents, à l'exception de l'avantage familial). Aucune retenue ne sera effectuée sur la rémunération brute.

Nous attirons, par ailleurs, votre attention sur la nécessité de souscrire :

- d'une part, une assurance maladie comportant une assurance rapatriement (auprès de la MGEN si vous êtes adhérent, ou auprès de la Caisse des Français de l'Etranger, ou d'autres organismes privés).
- de prévoir une couverture sociale complémentaire et si vous le désirez un complément de retraite durant vos trois mois de disponibilité ⁽¹⁾ ;

A compter du 1^{er} décembre, vous serez détaché(e) auprès de l'AEFE qui deviendra votre unique employeur.

4. Conditions de vie

Le coût de la vie est, en général, plus élevé qu'en France, pour des produits équivalents, mais le « panier de la ménagère », peut aussi être approvisionné en produits locaux qui sont variés, de bonne qualité, organiques et bon marché. Compte tenu de la dévaluation de la monnaie locale par rapport au dollar US et à l'Euro la situation tend à s'améliorer.

Il est fortement recommandé d'ouvrir un compte en banque sur place afin de faire face aux dépenses locales quotidiennes (particulièrement le loyer). Le lycée est en mesure de proposer cette démarche sur le site même du lycée.

Les frais d'installation sont les suivants :

- pour le loyer, il faut compter environ 1 000 à 1 200 € – en règle générale payables en dollars américains – pour un studio ou un appartement de type F2, avec versement au moment de la signature du bail, d'une caution (un ou deux mois de loyer). Certains résidents ont par le passé pratiqué la colocation de villa.
- un véhicule, 4x4 de préférence, est indispensable compte tenu à la fois de l'absence de transport en commun fiable et de l'état du réseau routier. Le marché de l'occasion se situe entre 8 000 et 19 000 € pour une petite voiture ou 4x4 dont la revente lors du départ est aisée.
- l'équipement à acquérir (car le logement est souvent meublé sommairement).

Les expériences récentes de collègues montrent que la vie en Haïti avec un contrat de résident est tout à fait normale, même si pour une famille, quand un seul conjoint travaille, il faut veiller à son train de vie.

5. Avantages consentis aux personnels résidents à recrutement différé

L'Association des Parents d'Elèves (APE), qui est l'organisme gestionnaire du lycée, est consciente des difficultés rencontrées lors de l'installation et accorde en conséquence un certain nombre d'avantages aux seuls personnels résidents à recrutement différé (« faux résidents ») :

¹ Ces prestations peuvent être fournies par la CFE – Caisse des Français de l'Etranger

- versement d'une prime d'installation d'un montant de 8 000 USD. Elle est acquise à l'intéressé(e) sous réserve de l'accomplissement d'un premier contrat de 3 ans. Si non, elle devra être remboursée au prorata du temps non effectué au Lycée Alexandre Dumas ;
- Les 3 premiers loyers sont pris en charge par l'Etablissement ;
- chaque mois, un forfait de 300 USD est versé au propriétaire de l'agent résident, à titre de contribution à ses frais de logement pour un appartement dont le loyer ne dépasse pas 600 USD / pour un appartement de 600 USD à 1000 USD, le forfait est de 400 USD / pour un appartement à partir de 1000, le forfait est de 500 USD. Le solde est à la charge du locataire;
- Durant une semaine après l'arrivée, l'APE prendra en charge les frais d'hôtel.
- L'établissement s'engage à proposer des solutions de logement acceptables à des distances raisonnables du lycée ; un portfolio d'appartements sera proposé.

Le décret du 4 janvier 2002 prévoit le versement de l'avantage familial, et de ce fait la scolarité des enfants est à régler à l'établissement.

Cependant, pendant la période de contrat local, la gratuité vous sera accordée sur la scolarité des trois mois.

CAS PARTICULIER : s'agissant d'un poste double (agents mariés ou pacsés), l'un des deux recrutés bénéficiera d'un contrat de résident au 01/09 (fonctionnaire suivant son conjoint pour raisons professionnelles). **Seul l'agent recruté par l'AEFE à compter du 1^{er} décembre pourra prétendre aux avantages consentis par l'APE du Lycée Alexandre Dumas.** De même, aucune exonération des droits de scolarité ne pourra être accordée.

6. Accueil des nouveaux arrivants

_ - Transport organisé par l'Etablissement pour accueillir les nouveaux arrivants à l'aéroport dans les jours précédents la rentrée.

- Mise à disposition par l'établissement d'une carte de crédit prépayée pour un montant de 20000 gourdes (environ 315 dollars), somme destinée à faciliter le premier remplissage du réfrigérateur et l'achat d'objets de première nécessité

- Fourniture d'un téléphone portable + carte SIM de 3 mois pour le nouvel arrivant

- Aide au transport en mettant à disposition des nouveaux arrivants durant la semaine un taxi (carpool), le matin à 7h et le soir à 16h, pour le trajet domicile-lycée-domicile et les samedis matins jusqu'aux vacances de la Toussaint.

7. Aide aux voyages pour tous les résidents :

Un professeur résident bénéficiera d'un voyage aller : point d'origine (dernière résidence administrative)/Port-au-Prince et il bénéficiera d'une prise en charge de son billet retour en fin de mission s'il accomplit au minimum son premier contrat de trois ans.

L'établissement s'engage à offrir les mêmes conditions aux conjoints et aux enfants des professeurs résidents pour les 4 éventuels premiers enfants (hormis le cas où les billets d'avion seraient déjà pris en compte par l'entreprise d'un conjoint).

7. DIVERS

Au moment de votre arrivée, il est important que vous soyez en possession de :

- papiers d'état civil permettant votre immatriculation au Consulat (le cas échéant et selon votre situation, extrait d'acte de naissance et de mariage, livret militaire, permis de conduire, etc.)
- photos d'identité
- dollars US pour les premiers loyers et caution, pour un achat de véhicule (en espèces ou travellers chèques) et d'un carnet de chèques (compte en €) – les cartes de crédit sont acceptées dans la plupart des magasins et services
- photocopie de votre certificat de cessation de paiement
- vos papiers professionnels courants : diplôme, dernière inspection, dernier arrêté de promotion, dernière fiche de paye.....

De plus,

- Il peut être possible d'établir un chèque en euros à l'ordre du lycée afin d'obtenir des liquidités en dollars américains
- vous bénéficierez d'un accueil conjoint par un personnel du lycée et un ou des représentants de l'APE afin de faciliter vos premières démarches.

En tout état de cause, une capacité d'adaptation importante et une grande motivation sont fortement souhaitables, pour vivre pleinement l'expérience d'une expatriation en Haïti.

Nous pouvons naturellement vous apporter des précisions complémentaires, dans la mesure du possible par courrier électronique et n'hésitez pas à prendre contact avec le Proviseur : Tél : 00 (509) 29 40 61 40 ou 00 (509) 34 01 52 31

Dans l'attente de vous lire et de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président de l'Association
des Parents d'élèves,**

Le Proviseur,

Sylvain NGAMY

François FACHAN